

ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS
(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : Angle Rue FOCH / LA PAIX n° : tronçon : Paubinges

NATURE DES TRAVAUX

Soudures Zingueries

Travaux exécutés par une entreprise
 Permis de voirie : N° : Date : 25/10/2017

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud
 Service :

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 25.10.2017 à 8^h00 - Au : 25/10/17 à 12^h00

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse			Panneaux stationnement interdits posés le 24.10.2017
Dépassement Interdit			
Chaussée rétrécie			Panneaux signalétiques chantiers
Alternat inférieur à 100 m			Protection périmètre grille avec signaux lumineux
B15/C18			
K10			
Feux tricolores			

CONTACT ENTREPRISE

Norm et adresse de l'entreprise : ETS HAUTER
 Personne responsable du chantier : Monsieur Yves HAUTER
 Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 03 87 25 63 44

Maître d'œuvre / d'ouvrage : CLAVIERE SB
 Date :
 Signature / cachet

Entreprise : ETS HAUTER
 Date : 24.10.2017
 Signature / cachet **SARL HAUTER - Maître Charpentier**
 Z.A de la Bièvre 57400 SARREBOURG
 ☎ 03 87 25 63 44
 yves.hauter@free.fr

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

OUI

OUI, avec les restrictions suivantes :

Non, au motif suivant :

Aucune permission de voirie n'est délivrée
 Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
 Autre :

A Sarrebourg, le : 24/10/2017

Signature / cachet

POUR LE MAIRE
 Par délégation
 Le Directeur des Services Techniques

J. Marc MOREL